ART. PREMIER N° 7

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE - $(\mathrm{N}^{\circ}$ 947)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 7

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Boucard, M. Descoeur, M. Dive, M. Dubois, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Portier, M. Seitlinger, M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Le Fur et M. Ray

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :
« créée »,
insérer le mot :
«, financée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Le financement ne doit pas reposer sur les collectivités territoriales.